



## **COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES : Les trois quarts des diplômés des universités des Maritimes ont un emploi lié à leurs études**

---

Le 14 juin 2017

**Fredericton (N.-B.)** — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a publié aujourd'hui des chiffres concernant les résultats en matière d'emploi pour les diplômés de baccalauréat de la promotion de 2014. Les résultats mettent l'accent sur les personnes qui n'avaient pas obtenu de diplôme postsecondaire avant leur grade de 2014, un groupe autrement connu comme les titulaires d'un premier grade. L'information est basée sur un sondage auprès des diplômés des universités de la région à l'automne 2016, deux ans après l'obtention du diplôme.

Si l'on exclut ceux qui ne cherchaient pas d'emploi, 88 p. 100 des diplômés avaient un emploi. Les trois quarts (75 %) ont dit que leur travail est lié à leurs études et/ou qu'ils utilisent les compétences acquises au cours de leur programme. Un peu plus de la moitié (52 %) avaient un emploi qui nécessite des études universitaires ou qui était un emploi en gestion.

Le rapport de la Commission comprend des données comparables pour les promotions de 2007 et de 2012. Par rapport à la promotion de 2007, ces indicateurs de résultats en matière d'emploi ont diminué de trois à six points de pourcentage.

Les diplômés de 2014 gagnaient un revenu annuel médian de 40 000 \$, tandis que ceux qui travaillaient à plein temps gagnait 45 000 \$. Lorsque comparé en dollars constants, le revenu médian de la promotion de 2014 est inférieur à celui des promotions de 2007 et 2012.

Le rapport révèle également que le revenu médian des diplômés de 2014, deux ans après l'obtention du diplôme, est égal ou presque égal à celui de la population générale, y compris tous les Canadiens en âge de travailler.

« La récession de 2008-2009 est probablement un facteur clé qui expliquent ces tendances. Il est également important de se rappeler que ce sont de jeunes diplômés encore nouveaux ou en pleine transition vers le marché du travail », a déclaré Catherine Stewart, directrice générale intérimaire de la Commission.

Le rapport de la Commission fournit des statistiques pour la province d'obtention du diplôme et la province de résidence en 2016. On peut télécharger le rapport à [cespm.ca](http://cespm.ca).

L'échantillon total de 2 730 répondants représente 25 % de la population totale des diplômés de baccalauréat de la promotion de 2014 dans 14 universités des Maritimes. Le rapport met l'accent sur 2 010 titulaires d'un premier grade et les résultats affichent une marge d'erreur de  $\pm 2,0$  %, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées ont été produites à partir de données



**MPHEC**  
Maritime Provinces  
Higher Education  
Commission

**CESPM**  
Commission de  
l'enseignement supérieur  
des Provinces maritimes

pondérées. Les données étaient pondérées en fonction de l'université qui a décerné le diplôme et le sexe des diplômés.

La CESPM a été créée en 1974. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de viser en premier lieu à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour que ceux-ci puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-30-

Renseignements pour les médias :

Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : [cespm@cespm.ca](mailto:cespm@cespm.ca)